

Quelles langues sont disponibles ?

Outre les langues courantes du pays, les médiateurs parlent une ou plusieurs des langues suivantes :

albanais	farsi	persan/dari
arabe	filipino	polonais
arménien	grec	portugais
bengali	hindi	roumain
bosnien	hongrois	russe
bulgare	italien	serbe
catalan (Espagne)	japonais	slovaque
chinois (cantonais)	kurde (kurmanji)	tchèque
chinois (mandarin)	kurde (sorani)	thailandais
coréen	mancagne	tigrigna
créole (Cap-Vert)	monténégrin	turc
créole (Guinée Bissau)	népalais	ukrainien
croate	ourdou	vietnamien
espagnol	penjabi	wolof

Pour davantage de renseignements, veuillez contacter le secrétariat du Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA):

Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA)

Tél.: 247-76570

Mail: secretariat.sia@men.lu



Vous pouvez effectuer votre demande à l'aide du formulaire en ligne disponible sous le lien suivant :

<https://portal.education.lu/sia/Médiateurs>



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de l'intégration
et de l'accueil scolaires

LES MÉDIATEURS INTERCULTURELS

Quel est son rôle ?

Vous êtes enseignant, élève, parent d'élève(s), responsable scolaire, vous faites partie du service scolaire d'une commune, du service psycho-social ou de tout autre service dans le cadre scolaire : alors vous pouvez bénéficier gratuitement des prestations d'un médiateur interculturel en introduisant une demande en ligne auprès du Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA).

Qu'est-ce qu'un médiateur interculturel ?

Le médiateur interculturel est une personne ressource assurant le rôle de passerelle entre les cultures.

Il facilite la communication et la compréhension entre les professionnels de l'éducation et les élèves ainsi que leurs parents qui ne connaissent aucune des langues du pays. Il travaille avant tout dans l'intérêt de l'enfant.

Les tâches du médiateur consistent à :

- faciliter l'accueil scolaire et rassurer l'élève lors du premier contact avec l'école ;
- fournir aux parents des informations sur le système scolaire luxembourgeois et les activités parascolaires ;
- aider à établir un bilan scolaire des élèves ;
- informer le personnel des écoles de l'enseignement fondamental et secondaire sur le système scolaire d'origine de l'élève ;
- traduire oralement ou par écrit des informations à l'intention des parents d'élèves ou de l'enseignant, notamment lors de réunions avec les parents ;
- aider à trouver des solutions en cas de désaccord ;
- travailler en partenariat et accompagner l'élève au besoin.

Comment faire appel à un médiateur ?

Il faut obligatoirement introduire une demande en ligne. Les parents d'élèves et les élèves qui n'ont pas accès à Internet, ou qui, pour des raisons linguistiques, ne peuvent demander une médiation en ligne, ont la possibilité de contacter directement le Service de l'intégration et de l'accueil scolaires du ministère, ou alors de joindre un médiateur, qui se chargera de remplir le formulaire à leur place. Il existe deux types d'interventions de la part d'un médiateur : celle-ci peut être soit régulière, soit ponctuelle*.

* Une présence régulière consiste en la présence du médiateur en classe à intervalles constants, sur demande de l'enseignant ou d'un autre acteur scolaire. Le rythme d'intervention doit être validé par le SIA. L'intervention ponctuelle est une intervention occasionnelle.

Quand peut-on faire appel à un médiateur ?

Les cas suivants peuvent motiver une demande :

- aide au premier accueil en classe ;
- conseil de classe et/ou conseil de discipline ;
- entretien avec l'élève, entretien avec les parents ;
- entretien téléphonique ;
- excursion scolaire ;
- inscription scolaire ;
- observation de la langue première (uniquement avec le logopède) ;
- permanence ;
- réunion d'information pour parents ;
- réunion avec la commission d'inclusion ;
- tests d'orientation auprès de l'unité accueil et encadrement pour élèves nouveaux arrivants ;
- traduction de documents scolaires.

